

AVIS Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION, relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion (PPE) 2019-2028

Consultation publique du 15 décembre 2021 au 16 janvier 2022.

<https://regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/programmation-pluriannuelle-de-l-energie-de-la-reunion-pour-la-periode-2019-2028-projet-de-revision>

Quelques remarques non exhaustives :

1/ Le manquement démocratique majeur de la Région Réunion :

Alors que cette programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028 de La Réunion, portée par l'État et la Région conditionne l'avenir de l'île, seule une consultation sur internet est programmée entre un 15 décembre 2021 et un 16 janvier 2022, autour de Noël et du Jour de l'an !

- Aucune émission d'information et de présentation dans les médias
- Aucun débat public dans les médias sur un sujet majeur
- Aucune réunion informative et d'échange public.

Tout, dans ce système, contribue à une invisibilité de ce projet, et à une exclusion de l'avis citoyen malgré le bla-bla des politiciens Etat et Région sur la « démocratie participative ».

- Il est de plus remarquable que le lancement de cette révision a bénéficié du même type de traitement que cette consultation sur le PPE proposé, soit une consultation publique qui s'est déroulée du 12 décembre 2017 au 31 janvier 2018 inclus. L'information de cette consultation a été faite « par voie dématérialisée et par encart dans le magazine de La Région Réunion ». Cette consultation n'a récolté que 7 contributions, dont :

3 proviennent d'industriels du secteur des énergies ;

1 d'un industriel du secteur de l'environnement (traitement des déchets) ;

2 d'un importateur concessionnaire automobile ;

1 d'un syndicat patronal de professionnels du secteur des énergies renouvelables.

En clair, la consultation pour la révision de cette programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) intègre uniquement des contributions de professionnels qui ont un intérêt financier direct dans le secteur de l'énergie !

Il y a un manquement démocratique majeur à la Région Réunion, qui n'a, *au mieux*, même pas la lucidité de comprendre que c'est une réelle nécessité d'informer et d'impliquer toute la population pour qu'elle accepte et s'approprie les évolutions majeures dans le devenir énergétique local, et *au pire*, estime de façon méprisante la population incapable de raisonner ...

Comment les politiciens locaux ne comprennent-ils pas que ce manquement démocratique ne peut qu'accentuer la perte de crédibilité déjà existante envers eux, et leur rejet de plus en plus marqué.

2/ Quelques éléments frappants dans ce PPE :

Au niveau électrique, 43% énergie primaire, la PPE prévoit, comme le souligne l'Autorité environnementale,

- la conversion d'ici 2023 des trois centrales thermiques (420 MW) à la biomasse, en grande partie importée ;
- l'augmentation de la puissance photovoltaïque installée de 30 MW/an d'ici 2023 et de 20 à 30 MW/an entre 2024 et 2028 ;
- le renouvellement des deux champs éoliens existants et le développement de nouveaux sites représenteront 25 MW supplémentaires en 2023 et 50 MW en 2028 ; les objectifs pour l'éolien off-shore à partir d'éoliennes flottantes sont limités à un maximum de 40 MW ;
- la création d'une unité de production électrique à partir de combustibles solides de récupération (CSR), pour 16,7 MWe ;
- à l'horizon 2028, divers petits projets de valorisation de la biomasse pour une puissance totale de moins de 5 MW. Des optimisations d'ouvrages hydroélectriques et le turbinage sur certaines adductions d'eau potable et d'irrigation pour 1 MW ;
- énergie thermique de la mer, houle marine, géothermie ou énergies de récupération sont comptabilisées pour un objectif compris entre 2 et 15 MW en 2028.

a/ - La majeure partie de la production d'énergie électrique reposerait donc sur un « remplacement » charbon-fioul par de la biomasse (solide et liquide) importée, dont l'impact environnemental n'est pas analysé dans sa globalité : production éco-responsable, transport, transfert ...

- Ce qui induit une autre dépendance, sans aucune réflexion et analyse préalable sur l'évolution du coût qui risque fort de croître vu la demande.

- Fait incroyable, (Cf page 44 du Résumé non technique) : « *Cependant il est envisagé dans le cadre de la PPE et du SRB de développer les filières locales bois-énergie afin de substituer l'importation de biomasse, lorsque les filières seront organisées localement.* »

Au lieu d'agir en amont localement, on « envisage » plus tard ...

Ne serait-ce pas la priorité que d'évoluer dans le sens de l'autonomie ?

Ne serait-ce pas la priorité que de prévoir la mise en place rapide et de manière réfléchie, de zones de production de biomasse locale, dans des sites non utilisables pour l'alimentaire ?

Ce PPE est inexistant en matière de schéma prévisionnel dans ce domaine.

En clair, au lieu d'évoluer vers une plus grande autonomie, on évolue vers une autre dépendance, en délocalisant la pollution CO₂ ... et sans se soucier des coûts.

b/ Des chimères, avec des chiffres bien hasardeux, sont évoquées à l'horizon 2028 :

« *énergie thermique de la mer, houle marine, géothermie ou énergies de récupération sont comptabilisées pour un objectif compris entre 2 et 15 MW en 2028.* » « *Champ éolien off shore* » ...

Soyons sérieux.

- Par exemple le projet de climatisation SWAC CHU SUD REUNION (climatisation à partir de l'eau froide de la mer) qui était en consultation publique en novembre 2019, nous avait conduit déjà à des remarques qui n'ont jamais obtenu de réponses :

Le coût du froid ne serait inférieur que de 10% par rapport à la climatisation classique. Le contrat de fourniture de froid qui devait démarrer en 2023 et jusqu'en 2043, se poursuivrait

ensuite avec une dépendance totale à un fournisseur privé ! Cela n'est pas acceptable. Un établissement public, de plus dans le domaine de la santé publique (un droit fondamental), ne peut être à la merci inconditionnelle d'un organisme privé en situation de monopole, et ce d'autant plus que cet organisme privé va disposer de fonds largement publics pour sa réalisation. <http://citoyennedestpierre.viabloga.com/news/projet-swac-chu-sud-reunion>

- Champ d'éoliennes off shore ?

Là encore, où sont les zones à l'étude, en tenant compte d'un milieu soumis au risque cyclonique ?

- Géothermie ? Devant obligatoirement se situer hors coeur du parc national, et en tenant compte de tous les risques potentiels sismiques et sur les sources d'eau, ainsi que l'impact paysager.

c/ L'absence d'une stratégie volontariste d'économie d'énergie est frappante et constitue une lacune majeure.

La « croissance infinie » ne peut que mener à notre perte.

L'économie d'énergie est pourtant un point essentiel.

- Il n'y a là encore, aucune proposition, aucune action incitative locale pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments existants et la production de bâtiments au minimum neutres énergétiquement. C'est le néant !

L'habitat doit forcément évoluer. Réduire la climatisation par des bâtiments « bio-climatiques », traversants, plus ouverts et adaptés à notre environnement.

Mais cela exige aussi et de façon simultanée, d'améliorer la qualité de l'Environnement, et en particulier de limiter-réduire sérieusement la pollution sonore et atmosphérique, donc de lancer en priorité un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, qui ne se limite pas aux seul secteur routier !

- Autre exemple non cité, limiter le gaspillage d'énergie dans le domaine de l'éclairage public.

- Le rééquilibre des zones d'activités du territoire, et donc les emplois, est encore un point absent de ce document. Pourtant il présente un effet sur la réduction des déplacements et de fait sur la consommation d'énergie.

d/ Le transport de l'énergie électrique : le réseau tombe en ruine. Il suffit d'observer dans les villes l'état de délabrement des poteaux qui constituent même des dangers publics !

Au niveau des transports, 47% de l'énergie, (carburants avec pollution) le projet est bâclé et largement insuffisant !

Page 113 du rapport, La PPE 2019-2028 prévoit :

- *une amélioration significative de l'offre de transports en commun ;*
- *le développement des modes de transports actifs et collaboratifs ;*
- *le développement des véhicules à faibles émissions et des infrastructures de recharges associées ;*
- *l'expérimentation de carburants alternatifs*

Transports routiers :

La région Réunion affirme page 116 « *la Région veut faire du réseau Car Jaune, un réseau structurant qui se sera la déclinaison du RRTG (transport guidé) en mode routier. »*

- Où est la mise en place d'un vrai réseau de transport en commun régulier, fiable, confortable et sécurisé, avec maillage vers les hauts, et à coût réduit ce qui entrainerait l'adhésion ?

On a fait des routes dédiées où peu de bus circulent. De la poudre aux yeux !

Les hauts sont désertés (très peu de lignes avec forte limitation horaire). Pour faire un véritable réseau de transports en commun qui fonctionne il faut désenclaver les populations des hauts, les ramener sur le littoral de façon à faire un maillage petites lignes et grandes lignes. Il est à noter qu'il y a 60 ans, lorsque tout le monde ne pouvait pas se payer une voiture, il s'était développé tout un maillage de transport privé, taxis à la place, qui fonctionnait très bien. Il y avait une rotation fréquente de ces taxis qui permettait de se déplacer pour peu.

Actuellement on a privilégié que quelques lignes, bien sûr non rentables, avec un "luxe" outrageant en dépit de l'efficacité et de l'économie. Y a-t-il encore de ces taxis ? Non, ils ont été expulsés et phagocytés par un système dont les prémices viennent des premières communautés de communes.

- il y a un manque manifeste de travail dans ce domaine du transport (quel(les) élu(e)s l'utilisent ?), alors que les transports individuels quotidiens asphyxient les routes, gaspillent de l'énergie et polluent.

C'est le cas quotidiennement, aussi bien vers Saint-Denis que vers Saint-Pierre, de la part des habitants des communes voisines. Depuis des années, rien n'est fait, et n'est même pas en projet dans cette programmation !

Là encore, la réflexion sur l'aménagement des zones d'activité sur le territoire est une nécessité pour diminuer les déplacements.

La Région Réunion est en décalage avec la réalité, et ne semble pas avoir la volonté affirmée d'engager des actions précises en faveur des transports en commun.

Faut attendre 2028 ?

Transports doux :

- Où est un plan d'actions claire et avec échéancier pour le développement des transports doux (vélos ..), ce qui n'existe même pas dans la plupart des villes ?

Ce qui exige des infrastructures adaptées, sécurisantes et sécurisées.

Modèle touristique irresponsable des survols aériens motorisés :

- Fait majeur, la Région occulte un secteur pourtant très visible et audible par le bruit et la pollution atmosphérique qu'il génère !

Les consommations et émissions du transport aérien local ne sont même pas comptabilisées. Ainsi, au mépris des Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA) et du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), la Région Réunion, qui a une responsabilité majeure dans l'impulsion du modèle touristique mis en avant, occulte totalement la consommation locale de kérosène avec émission de GES dans le modèle des survols touristiques aériens motorisés sur l'île, un fléau pollution sonore et atmosphérique pour la population et la faune sensible, contraire à la transition écologique.

Ce fléau a atteint une ampleur inégalée fin 2019 avec un nombre de mouvements aériens locaux dépassant les 62 000 mouvements à partir des 2 seuls aéroports, auxquels il faut ajouter les mouvements des 6 hélistations et 5 bases ULM ! Au mépris de l'intérêt général. Sa régulation est obligatoire à la fois pour la gestion utile de l'énergie, et la limitation de ses impacts polluants.

http://citoyennedestpierre.viabloga.com/tourisme_aerien_nocif.shtml

La Région doit mandater l'ADEME pour une étude chiffrée sur l'impact CO₂ de ce modèle touristique d'un ancien monde.

Les pollutions liées à l'énergie :

Dans le cadre du droit de tout individu à vivre dans un Environnement sain, les pollutions potentielles sonore, atmosphérique, paysagères, liées à la production et à l'utilisation de l'énergie, doivent être impérativement prises en compte pour les éviter.

Et ce d'autant plus que la Réunion est un territoire contraint, de superficie réduite 2 500km², île dont la population a quasiment triplé en 60 ans.



L'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION, 14 janvier 2022

Mail : acsp974@orange.fr

Site : <http://citoyennedestpierre.viabloga.com>